

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 28 (1892)

**Heft:** 20

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS  
XXVIII<sup>e</sup> Année



15 OCTOBRE 1892

N<sup>o</sup> 20

# L'ÉDUCATEUR

ORGANE  
DE LA  
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

**SOMMAIRE :** Avis aux sociétaires. — Partie générale : Les origines de la méthode frœbelienne (suite). — Chronique scolaire : Berne. L'article 27. La Société des professeurs suisses. Neuchâtel. France. Autriche. — Exercices scolaires : Composition. Comptabilité. — Bibliographie.

## AVIS AUX SOCIÉTAIRES

Nous avons le douloureux devoir d'annoncer que M. G. Colomb, instituteur à Aigle, a été enlevé à sa famille, à sa ville et à l'école de notre pays le 29 septembre, après une maladie de cinq jours. Nous tous qui avions eu la joie, au congrès de la Chaux-de-Fonds, de voir au milieu de nous la bonne et vénérable figure de M. Colomb, un de nos plus anciens sociétaires, nous ne pensions certainement pas être si près de le perdre. M. Colomb a fait partie, pendant près de quinze ans, du Comité central, et il a été un fidèle collaborateur de *l'Éducateur*.

Nous adressons à sa famille l'expression de nos sentiments de condoléance, et publierons prochainement sur le regretté M. Colomb une notice due à l'un de ses meilleurs et de ses plus fidèles amis.

Ed. CLERC.

## PARTIE GÉNÉRALE

### Les origines de la méthode frœbelienne (SUITE)

« L'activité individuelle est à la base de tout développement », dit Frœbel. Un exercice gradué et rationnel fera de cette activité une seconde nature. Seule l'activité est à même de faire produire aux facultés humaines tous les fruits dont elles contiennent le

germe ; aucun de ces germes ne devant être perdu, c'est à l'aide du travail qu'il fructifiera et arrivera à entière maturité. »

L'enfant possède en outre deux particularités : « l'*observation* qui le conduit à l'*imitation* et ce dernier penchant à la *recherche du mode de vivre des choses* ». Il est donc bien important que les personnes qui s'occupent de l'enfant mettent tous leurs soins à l'éducation harmonique du corps, des sens, du sentiment, dès la naissance de l'enfant, puisque le nouveau-né possède déjà en germe toutes les facultés d'homme.

Mais laissons de nouveau la parole à Fröbel :

« L'éducation doit amener l'enfant à voir *de ses yeux*, à entendre *de ses oreilles* et de travailler *de ses mains*.

« L'*observation* produit la sensation, puis la notion ; en dernier lieu vient le nom, la lettre. Cette marche rationnelle sera suivie dans tout l'enseignement. Pas de notions préparées d'avance, puis transmises dogmatiquement. Laissons l'enfant pressentir, puis se reconnaître, et préparons-le à la connaissance non par des mots, des phrases apprises par cœur, mais par le travail, l'*expérience* et enfin par un classement progressif des notions.

« En premier lieu l'*activité*, puis les faits, puis enfin le nom. L'esprit humain procède de l'*empirique* au *rationnel* et la lettre ne saurait remplacer l'esprit, ni les mots, l'*expérience*. »

Fröbel est donc sorti de l'ornière ordinaire ; il a mis à profit la *curiosité* et l'*activité* du petit être et tout en élevant l'enfant, il a trouvé le moyen de lui rendre l'*instruction agréable* : c'est pourquoi l'on a dit avec raison que « si Pestalozzi a connu l'*a-b-c du savoir*, Fröbel a possédé l'*a-b-c du pouvoir*. »

Voici du reste comment Fröbel résume lui-même les réflexions qui précédent sous forme d'aphorismes :

1° « On ne peut pas mettre dans l'esprit de l'enfant ce qu'on veut et le former pour ainsi dire en dedans ; mais on peut dégager ce qui s'y trouve et l'en faire sortir par la culture. »

2° « Le principal moyen à employer pour développer les dispositions de l'âme de l'enfant, c'est l'*activité*. »

3° « L'*instinct* de l'*activité* de l'enfant est aussi celui de la culture ; il se manifeste par le plaisir de creuser le sol. »

4° « Il se manifeste encore par le plaisir qu'il a de façonnner plastiquement les objets. »

5° « L'*instinct* du beau, de l'*art* est inné chez l'enfant. »

6° « Un autre besoin intime de l'enfant c'est la *curiosité*, le désir de savoir. »

7° « Le besoin de société est un autre penchant ou *instinct* de l'enfant. »

8° « Le sentiment religieux est aussi l'un des besoins de l'enfant. »

Voilà, bien en résumé, un aperçu de la « *Méthode fröbelienne* ». Malheureusement la majorité du public, même lettré, ne la con-

naît qu'en partie, et nous avons indiqué une des causes probables de ce fait.

Pour qui connaît les talents et les aptitudes des trois pédagogues, il n'est pas difficile de retrouver dans la méthode les capacités et les opinions de chacun d'eux, ni d'y reconnaître certaines particularités qui sont « *du crû de Keilhau* », si je puis m'exprimer ainsi. Le cadre de cette étude ne me permet pas de reprendre les uns après les autres les aphorismes susmentionnés et je laisse à chacun le soin de se convaincre de la vérité de mes assertions.

Il est cependant un facteur qui, pour avoir été décrit amplement dans le cours de ce travail, n'a pourtant pas encore fait l'objet d'une mention particulière, auquel cependant Frœbel et ses collaborateurs ont accordé une grande valeur et qui par son influence sur la « *Méthode* » lui a donné une vitalité particulière. Ce facteur, c'est la vie de famille.

Frœbel, comme beaucoup d'autres amis de l'enfance et de l'humanité de tous les temps, voyait le remède au mal social dans la famille instruite et morale. Il a dès l'abord cherché à donner à toute sa méthode un caractère familier qui, mieux que tout autre, rend le désir de s'instruire agréable à l'enfant.

Pestalozzi a réformé l'école. Frœbel s'est introduit dans un cercle plus intime. Ses jeux, ses dons, les jardinets, les travaux manuels à tous les degrés sont considérés par lui comme des délassemens de famille. Les fêtes de Keilhau étaient avant tout des divertissement intimes qu'on célébrait de cette manière sans en exclure personne, car les trois pédagogues n'envisageaient l'humanité que comme une immense famille.

C'est pourquoi la méthode frœbelienne s'est tout d'abord implantée, bien lentement et bien imparfaitement, il est vrai, dans les familles par le moyen de ceux qui en avaient subi les premiers effets.

Quant à l'école élémentaire, il ne la mettait qu'au second rang, non pas qu'il en ait méconnu l'utilité et les avantages, loin de là ; mais il ne la considérait que comme l'auxiliaire malheureusement indispensable de la famille. Il voulait voir l'homme instruit, mais ce qu'il préconisait avant tout, c'était la culture élémentaire nécessaire à tout homme et capable de le mettre par lui-même en état, par le développement normal de ses talents, de résoudre les problèmes industriels, sociaux, moraux qu'il rencontrerait dans sa carrière.

Ecouteons-le plutôt : « La culture élémentaire est plus qu'un simple enseignement, plus qu'une influence éducative ; elle consiste à donner à l'enfant le *pouvoir de s'instruire par lui-même, de se développer par ses propres forces*. »

Un esprit aussi perspicace que celui de Frœbel ne pouvait manquer de voir que cette « *culture élémentaire* » donnée par la

mère de famille pouvait être rangée avec beaucoup d'autres parmi les nombreux « *idéals* » que son cœur rêvait ; mais que la vérité dans la vie pratique n'y correspondait guère.

De son temps déjà, malheureusement, toutes les mères n'étaient pas aptes à mener de pair chez leurs enfants l'éducation et l'Instruction ; toutes, en outre, n'avaient pas le loisir de s'occuper à les délasser en même temps ; les plus riches enfin se déchargeaient de ce soin sur des personnes qui bien souvent n'avaient aucune connaissance d'un développement harmonique de l'enfant, et par conséquent inaptes à préparer l'enfant novice à sa carrière future d'homme. Il fallait donc préparer aux mères de famille, dans toutes les conditions des auxiliaires capables, par les sentiments, la tête et le cœur.

A Keilhau même, Fröbel n'avait pas encore résolu la difficulté ; cependant le principe admis comme base du développement harmonique de l'enfant, et les expériences faites dans son premier établissement devaient le guider vers le but. En effet, c'est à son second séjour prolongé en Suisse, comme directeur des établissements de Willisau et de Berthoud qui nous devons l'idée mûrie du « *Jardin d'enfants* », dans lequel la « *Jardinière* » doit remplacer pendant quelques heures de la journée dans sa noble tâche, la mère de famille. C'est au retour de Fröbel en Allemagne qu'est due la réalisation comme la mise en pratique de cet idéal de Fröbel encouragé déjà en Suisse par nos hommes d'école et nos amis de l'éducation populaire.

La vie de Keilhau, avec ses expériences, ses joies, ses déboires même a cependant eu la première influence pratique non seulement sur la méthode fröbelienne en général, mais en particulier sur la partie de ce système à laquelle nous attachons de nos jours une importance particulière : les « *Jardins d'enfants* ». Ils sont donc eux aussi « *du crû de Keilhau* ».

Nous comprenons maintenant les tourments que l'appellation de cette institution causait à Fröbel, et nous avons raconté sa joie lorsque pour les enfants il a trouvé un nom approprié à ses idées.

Cependant quelques mots de Fröbel lui-même, à l'égard de cet établissement seront ici encore à leur place. De nos jours on parle beaucoup « *d'école fröbelienne* », contrairement au but du pédagogue qui sous ce rapport est en complet désaccord avec nos idées actuelles.

Voici ce qu'il écrivait, à son retour de Suisse en 1837 à Madame Fröbel, alors en séjour à Berlin. « Je veux substituer le travail à étude, le fait au livre. Pendant tout le cours de la première enfance, il faut que l'action prédomine. Au jardin d'enfants le but à poursuivre est le développement harmonique, l'éducation de toutes les forces de l'enfant. A l'école, c'est le contraire qui a lieu. Là, le but principal, c'est l'étude de l'objet, la connais-

sance de sa forme, de ses propriétés, de ses rapports avec le reste de la création. L'éducation et le développement de l'élève ne viennent qu'en seconde ligne. »

C'est bien ici qu'on fait voir la ligne de démarcation entre Frœbel et Pestalozzi, tout en prouvant combien l'opinion actuelle sur la méthode frœbelienne est erronée parce que l'on confond toujours *méthode* et *enseignement*, *éducation familière* et *instruction élémentaire, jardin d'enfants* et *école enfantine*.

Mais quelle signification Frœbel attachait-il à ce mot : « *Jardin d'enfants* » ?

L'idée de comparer l'enfant à une plante n'était pas nouvelle, même au temps de Frœbel ; tous ses prédécesseurs y avaient déjà fait allusion plus ou moins directement ; mais aucun, croyons-nous, n'a poussé l'idée à l'extrême comme Frœbel.

Voici un passage tiré du prospectus-programme qu'il adresse aux actionnaires du premier jardin d'enfants ouvert à Blankenbourg le 28 juin 1840.

« De même que nous voyons les plantes, grâce à la protection divine et aux soins d'un jardinier expérimenté, croître et se développer en harmonie avec la nature au milieu de laquelle elles sont placées, de même aussi l'homme-enfant, à la fois germe et partie de l'humanité, doit être élevé et développé en harmonie avec lui-même, avec Dieu et avec ses semblables.

« Mon institution sera le jardin où l'homme-enfant grandira et s'épanouira en vue des années à venir. C'est dans ce jardin que nous formerons à la culture de l'enfance les jardiniers et les jardinières auxquels incombera l'accomplissement de notre œuvre.

« Si je l'appelle jardin, continue Frœbel, c'est parce que le jeune enfant doit y être élevé conformément aux lois de la nature, parce que ses sens doivent y être exercés d'une manière harmonique, son corps développé, son cœur dirigé vers le bien. »

On a beaucoup parlé de la valeur des « *Jardins d'enfants* » avec ou sans jardins. Jusqu'à présent la question n'est pas encore résolue. Nous l'avons vu : la culture d'un jardinier par l'enfant rentre dans cette catégorie de l'établissement que Frœbel et ses collaborateurs faisaient dépendre des lieux que l'enfant habite.

L'idée primordiale est contenue cependant dans un des aphorismes déjà cités : « L'enfant trouve du plaisir à creuser le sol », et cet aphorisme est *du crû de Keilhau* mis en pratique par Middendorf. Aussi pensons-nous qu'un « *Jardin d'enfants* » sans jardin ne remplit qu'à moitié sa destination, d'après l'idée même de Frœbel.

Le développement de l'idée frœbelienne dans l'esprit et le cœur de ceux qui s'en sont occupés, et des trois pédagogues de Keilhau en particulier, ne s'est fait que bien lentement, à la suite d'expériences sans nombre, de luttes intellectuelles et morales souvent prolongées.

Nous jouissons en regardant nos enfants se divertir gaiement dans un jardin par des rondes, des marches, des mouvements de bras et de jambes, accompagnés de chants ; mais nous ne recherchons ni les causes qui les ont amenés, ni les auteurs de ces délassements.

Nous considérons avec plaisir, nous exposons avec une légitime satisfaction aux yeux de nos parents, de nos amis, que dis-je ? du public tout entier, les travaux de nos préférés, nous reconnaissions volontiers les peines et les talents de ceux qui leur ont enseigné à faire ces jolis objets ; mais, une fois de plus, nous ne recherchons pas l'origine de ces leçons.

Eh bien ! nous l'avons vu, c'est encore à Keilhau en famille et en vue d'ennoblir la vie de famille, représentée plus tard par le « *Jardin d'enfants* », que jeux et travaux ont été expérimentés en premier lieu de 1817 à 1832 par Fröbel et ses collaborateurs. Les deux systèmes, jeux et travaux, malgré le nombre d'années, n'y ont pas atteint leur complet développement, mais les premiers germes ont été adoptés dans ce petit endroit. Ils sont donc, eux aussi « *du crû de Keilhau* ».

Nous avons déjà dit ce que nous pensons d'après Fröbel des courses scolaires et des voyages de long cours que quelques-uns entreprennent avec raison et qui sont de plus en plus appréciés et encouragés par les autorités scolaires et les amis de l'instruction. L'espace nous manque pour étudier à fond ce sujet et nous ne pouvons faire, pour le moment, que de leur souhaiter une grande extension dans la famille et dans l'école primaire et d'aussi bons résultats que ceux qui ont été obtenus à Keilhau par Fröbel et ses amis.

La célébration des anniversaires religieux prend aussi dans la famille, une importance plus grande qu'il y a quelque trente ans. L'arbre traditionnel — d'origine allemande au temps de Luther — apparaît de plus en plus le soir de Noël sur la table de famille ; mais cette jolie fête reste encore celle d'un soir. Pourquoi donc, une simple décoration donnée à la chambre de ménage, n'embellirait-elle pas aussi, comme à Keilhau, les huit jours qui suivent ? Quel empêchement y aurait-il à terminer la fête le soir de Sylvestre et en famille par une petite cérémonie présidée par le père ? Où sont, dans la plupart des cas, les allocutions des parents, les chants et les souhaits des enfants ?

Les anniversaires patriotiques sont aussi célébrés avec plus de grandeur qu'autrefois ; l'on cherche de plus en plus à initier l'enfant aux grands faits de l'histoire de la patrie et à le rendre participant direct aux solennités. La fête du 2 août 1891 en est la meilleure preuve. Les idées fröbeliennes préconisées à Keilhau, jointes à d'autres nées avant elles et après elles n'ont-elles eu aucune influence sur les coutumes mêmes de notre pays, que

Fröbel considérait comme sa seconde patrie et dont Langethal avait conservé de si touchants souvenirs ? — Nous le pensons.

Une remarque en passant. De nos jours, on initie volontiers et assez complètement l'enfant aux grands traits de l'histoire universelle, aux particularités de celles de son pays ; mais combien d'enfants, d'adultes même, connaissent celle de leur propre commune, des bâtiments publics qu'ils y voient journellement : temple, collège, maison de commune ? Combien connaissent la biographie non seulement des personnages célèbres sortis de l'endroit, des ancêtres de leur famille, mais celle de leurs grands-parents, de leur père et de leur mère ? De cette manière les anciennes traditions de nos pères, simples autant que nobles bien souvent, se perdent peu à peu. On laisse le soin de les faire revivre à nos excellents auteurs et artistes nationaux, dont les œuvres ne sont pas toujours à la portée des petites bourses. Eh bien, si comme à Keilhau, les soirs d'hiver on se réunissait autour de la table de famille, si le père faisait une fois par semaine seulement un récit oral tiré du « bon vieux temps » dont nos pères étaient si fiers, la vie de famille ne gagnerait-elle pas en intimité et ne consoliderait-elle pas l'union plus vivante de ses membres ? Et puis, pourquoi chaque père, chaque mère de famille, à l'exemple de la première famille de « *La Ferme* », ne réuniraient-ils pas quelquefois leurs enfants pour exercer un chant ou faire l'application de ces « *Dons* » de Fröbel qu'on trouve maintenant partout et à si bon compte ?

(*A suivre.*)

F. HUMBERT.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

### BERNE

#### Circulaire au Corps enseignant jurassien.

*Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,*

Dans notre dernière réunion générale à Neuveville, le 4 août 1890, vous nous avez chargés de la direction de notre association pour la période de 1890 à 1893. Nous avons accepté ce mandat avec plaisir et, aujourd'hui que nous avons à nous occuper tout spécialement de notre prochaine assemblée générale, nous venons solliciter votre appui pour l'accomplissement de notre tâche.

Nous comptons beaucoup sur les comités des synodes de cercles, qui sont tout particulièrement bien placés pour engager sérieusement tous nos jeunes collègues à renforcer notre phalange, attendu que nous ne serons jamais trop nombreux pour travailler au développement de nos écoles et à notre prospérité matérielle.

« Aide-toi, le Ciel t'aidera » doit être plus que jamais notre mot d'ordre, car, à cette époque, où les travailleurs dans tous les domaines de notre industrie nationale se groupent et s'unissent pour se soutenir mutuellement dans le rude combat pour l'existence, il est urgent que nous aussi, qui négligeons depuis si longtemps nos intérêts et ceux de nos familles, en nous com-

plaisant dans une coupable inaction, alors que nous aurions dû agir il y a longtemps, il est urgent, disons-nous, que nous sortions de cette torpeur, et qu'au moyen de l'union nous arrivions à nous assurer ce qu'en partie nous attendons en vain de la législation. Association cantonale du corps enseignant, amélioration de notre traitement et de notre indépendance sociale, fondation de caisses de retraite et de remplacement: voilà tout autant de questions qu'il importe de résoudre à bref délai et qui doivent, par conséquent, figurer à l'ordre du jour de toutes nos réunions.

C'est guidés par ces sentiments que nous proposons aujourd'hui à votre étude les deux questions énoncées plus bas.

La première a trait au développement de notre champ d'activité; la seconde vise nos intérêts et nous paraît être la partie du programme établi plus haut, à laquelle il est urgent d'apporter une solution immédiate.

Nous gardons l'espoir que, vu leur actualité, ces deux questions auront votre approbation, et que chaque synode voudra bien les traiter avec tout le sérieux qu'elles comportent. Les rapports devront être adressés aux rapporteurs généraux avant le 31 mars 1893, afin que l'organisation de notre réunion générale n'en soit pas retardée.

Malgré les plaintes qui ont été formulées à réitérées fois, il y a toujours un bon nombre de nos collègues qui refusent le paiement de notre modeste cotisation, et nous prions une fois encore ceux que cela concerne de bien vouloir faire preuve de solidarité et de civisme en retirant sans récriminer les quittances que notre caissier leur fera parvenir par l'entremise des caissiers des synodes ou par celle d'un autre collègue.

Nous invitons également les synodes de cercles, et tous les membres en particulier, d'étudier avec soin le n° 34 (*A l'Amitié*, par Mozart) du II<sup>e</sup> recueil de l'Union des chanteurs jurassiens, ou n° 18 du recueil de Zofingue, où il est intitulé *Salut à la Fête*, puis le n° 24 (*Recueillement*, par Kreutzer) de la seconde partie de l'Union, recueil de chant publié par la Société des instituteurs jurassiens.

C'est dans l'espoir que le travail auquel nous allons nous livrer portera des fruits salutaires à la noble cause de l'enseignement, que nous vous présentons, chers collègues, nos plus cordiales salutations.

Berne, le 15 septembre 1892.

AU NOM DU COMITÉ CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DU JURA BÉRNOIS:

*Le président, F. BUECHE.*

*Le secrétaire, F. BÖGLI.*

*Questions à traiter par les synodes de cercles.*

#### PREMIÈRE QUESTION.

1. L'utilité des travaux manuels étant généralement reconnue, par quels moyens pourrait-on arriver, en l'absence de dispositions législatives sur la matière, à les introduire dans nos écoles?

2. En quoi consisteront-ils: a) dans les localités essentiellement industrielles: b) dans les localités agricoles?

3. N'y aurait-il pas lieu d'introduire dans ces derniers, du moins où le climat et le sol le permettent, des notions de jardinage, d'arboriculture, d'apiculture, etc.?

4. L'éducation des jeunes filles étant de plus en plus négligée dans certaines classes de travailleurs, ne serait-il pas opportun d'organiser des cours d'économie domestique donnant les éléments indispensables concernant l'hygiène, la tenue du ménage, la cuisine, les soins à donner au linge, etc.? Au cas affirmatif, comment ces cours pourraient-ils être organisés?

#### DEUXIÈME QUESTION.

Les pensions de retraite des instituteurs bernois étant tout à fait insuffisantes, et la législation actuelle ne nous promettant rien de mieux, n'y a-t-il pas lieu de fonder, dans le plus bref délai possible, et basée sur le principe

de la mutualité, une caisse de retraite pour le corps enseignant bernois ? Si oui, quels sont les voies et moyens pour arriver à ce but ?

Les rapporteurs généraux sont :

Pour la première question, M. H. GOBAT, inspecteur, à Delémont.

Pour la deuxième question, M. GROSJEAN père, instituteur, à Neuveville.

Samedi, 17 septembre écoulé, se réunissaient à Berne les délégués des maîtres primaires de toutes les parties du canton en vue de la création d'une *association cantonale des instituteurs*.

M. Flückiger, président du Comité d'action nommé par la conférence de Berne-Ville, qui a pris l'initiative du mouvement, souhaite la bienvenue à ses collègues et les invite à une action commune et immédiate. Ensuite de quoi il est nommé président de l'assemblée.

23 districts sur 30 sont représentés par 46 délégués, dont 4 du Jura bernois. Un bon nombre d'instituteurs et d'institutrices de la ville assistent aux délibérations avec voix consultative.

Le président, dans son discours d'ouverture, présente les causes qui rendent nécessaire la création de l'association, ainsi que les buts qu'elle doit poursuivre.

*Traitements.* Les maîtres primaires bernois ont une position financière très précaire, tout le monde est d'accord sur ce point. La plupart des cantons suisses, les monarchies voisines même, payent mieux leurs instituteurs que le grand et fier canton de Berne. Il devrait et il pourrait faire davantage pour le degré inférieur de l'enseignement.

Depuis une soixantaine d'années, le corps enseignant bernois a eu à sa tête le comité du synode scolaire cantonal. Une quantité de questions pédagogiques et scientifiques ont été traitées sous sa direction. Mais les questions d'ordre matériel n'ont jamais trouvé dans son sein l'accueil qu'elles méritaient. Est-ce peut-être parce que la presque totalité des membres de cette autorité n'y sont pas directement intéressés ? Nous n'avons pas à en rechercher les causes, nous ne faisons que constater des faits.

Si des ouvriers ne sont plus contents de leurs gages, il faut au moins qu'ils expriment le désir d'une augmentation. C'est ce qu'ont fait les instituteurs primaires de la ville de Berne et la municipalité ne tardera pas à déférer à leurs vœux. Que les instituteurs de tout le canton suivent leur exemple ! Qui ne demande rien n'obtient rien.

Les lois scolaires de certains pays accordent au corps enseignant 5 à 9 augmentations d'âge, tandis que la loi bernoise n'en prévoit que 3 ; notre canton pourrait aussi faire davantage sous ce rapport. Et pourquoi les communes n'en feraient-elles pas autant ? Certaines localités jurassiennes de notre connaissance usent de ce moyen pour conserver de bons instituteurs. Ce ne sont naturellement pas les plus arriérées dans le domaine de l'enseignement.

La Confédération devrait aussi contribuer financièrement pour une part à l'amélioration de l'école populaire, puisqu'elle a décrété la fréquentation obligatoire. Qui veut la fin veut les moyens. Les millions encaissés par les douanes fédérales sortent des poches de la masse du peuple et il ne serait que justice qu'une partie lui en fût restituée sous forme de subsides en faveur de l'enseignement populaire.

*Caisse de secours.* Il est impossible à l'instituteur bernois, si économe soit-il, de faire des épargnes suffisantes pour ses vieux jours. La retraite officielle est aussi insuffisante ; ce n'est pas avec fr. 240 ni même avec fr. 360 que l'on peut vivre en notre temps. Les maîtres secondaires obtiennent comme pension la moitié de leurs traitements. L'Etat accorde même à certains pasteurs qui ont de belles fortunes des retraites de fr. 1200 à fr. 1500, tandis que de pauvres régents attendent des années une maigre pension qui leur permettra juste de ne pas mourir de faim. Pour le grand dommage de l'école, le maître primaire est obligé de tenir sa classe jusqu'à épuisement

complet de ses forces corporelles et intellectuelles, il va directement de la salle d'école au cimetière. Cette position pénible du corps enseignant primaire ne fait pas honneur au peuple bernois.

La veuve et les orphelins des instituteurs sont tout aussi à plaindre et tombent le plus souvent à la charge de la commune ou de la charité publique. Il faut une bonne fois en finir avec un état de choses aussi honteux. Puisque l'Etat ne peut ou ne veut rien faire pour ses serviteurs dévoués, nous voulons fonder nous-mêmes une caisse de secours obligatoire pour les vieillards, les veuves et les orphelins. Il faudra naturellement faire des sacrifices afin d'arriver à ce but. En admettant que le corps enseignant au complet et l'Etat versent à cette caisse le 4 % des traitements, on arriverait à une somme annuelle de fr. 240,000. Les maîtres âgés pourraient alors être pensionnés convenablement et les veuves et les orphelins mis à l'abri du besoin.

*Caisse de remplacement.* Cette question étant justement à l'étude dans les synodes de cercles, nous voulons attendre le résultat des délibérations.

*Protection des instituteurs en cas de non-réélection non justifiée.* Si tous les instituteurs et institutrices se déclarent solidaires, ce sera le meilleur moyen de nous préserver de surprises désagréables lors de la réélection sexennale. Lorsque les communes qui auront écarté leurs maîtres pour motifs étrangers à l'école ne trouveront personne pour les remplacer, elles y regarderont à deux fois avant de recommencer.

*Assistance des membres ou de leurs survivants en cas de besoin.* Nous avons déjà dit et nous répétons que nos familles ne doivent pas tomber à la charge de la charité publique. Nous ferons volontiers quelques sacrifices pécuniaires pour venir en aide à des collègues qui, sans que la faute puisse leur en être imputée, se trouvent momentanément avoir besoin de secours.

Pour terminer, l'orateur explique pourquoi la conférence de Berne s'est décidée à fonder une société des instituteurs *primaires* avec organisation indépendante. Les synodes de cercles et les conférences sont des institutions de l'Etat, dans le sein desquelles nous, instituteurs primaires, ne pouvons discuter officiellement et efficacement des questions touchant à nos intérêts matériels. Loin de nous l'idée d'amener une scission du corps enseignant. Mais nous avons pensé que c'est à nous-mêmes qu'incombe la défense de nos intérêts et que l'association atteindra mieux son but si elle est dirigée par ceux qui souffrent de l'état de choses actuel.

Voilà en substance, d'après le *Berner Schulblatt* et nos propres souvenirs, le discours du président. On peut différer d'opinion avec lui sur certains points, mais tous les membres du corps enseignant bernois ont le sentiment qu'il y a quelque chose à faire pour l'amélioration de leur sort et qu'il faut résolument se mettre à l'œuvre. Sans entente et sans action collective, on n'arrivera jamais à un résultat appréciable.

La longue discussion qui suit montre clairement que tout le monde est d'accord sur le fond; mais il y a forte opposition lorsqu'il s'agit de baptiser définitivement le nouveau-né. Les parrains tiennent beaucoup au mot « primaire ». La majorité des délégués, et surtout ceux du Seeland et de la Haute Argovie, déclarent que si les maîtres secondaires, qui ont toujours été nos meilleurs amis, ne sont pas admis officiellement, leurs collègues primaires refuseront catégoriquement de soutenir la société par leur adhésion.

On décide finalement de fonder une *Association des instituteurs du canton de Berne* (primaires et secondaires).

Là-dessus, les statuts provisoires, élaborés par le comité d'action et qui ont paru ici même le mois dernier, sont adoptés à l'unanimité avec les seules modifications nécessitées par le changement du titre et quelques adjonctions de peu d'importance.

Les délégués sont chargés de l'organisation des sections qu'ils représentent; ils feront leur possible afin que **tous** les membres du corps enseignant adhèrent à la société et adresseront leur rapport au comité central jusqu'au 15 novembre.

Les statuts définitifs seront imprimés au plus vite et envoyés aux délégués en nombre suffisant avec des listes destinées à recevoir les signatures des membres.

La conférence de Berne-Ville fonctionne comme *Vorort* pour la première période; toutes les communications doivent être adressées à M. J. Flückiger, instituteur, Länggasse, Berne.

L'assemblée émet enfin le vœu qu'une représentation plus équitable soit accordée à l'élément primaire au sein du comité du synode cantonal, qui ne compte actuellement qu'un seul instituteur primaire.

Voilà donc notre société établie sur des bases solides. Puisse-t-elle prospérer et puissent les espérances que nous mettons en elle être bientôt la réalité!

TH. MÖCKLI, instituteur.

**L'article 27.** — La grande commission convoquée par le comité du *Schweiz. Lehrerverein* en vue de provoquer des subventions de la Confédération en faveur de l'école primaire a été réunie il y a quelque temps, nos lecteurs le savent. Nous avons été empêché d'assister à cette séance, à laquelle notre Société était représentée par son président et son vice-président. Une seconde séance est convoquée pour aujourd'hui 15 octobre, à Zurich, afin de discuter le rapport du Comité du *Lehrerverein*. Nous en rendrons compte.

La Société des professeurs suisses a été réunie à Baden le 8 et le 9 de ce mois, sous la présidence de M. le Dr Schulthess, de Frauenfeld. Elle a entendu une très intéressante conférence de M. le Dr J. Escher, de Zurich, sur les fouilles exécutées à l'Acropole d'Athènes de 1885 à 1889, un rapport sur les examens scolaires publics, présenté avec une grande compétence par M. le recteur Kaufmann, de Soleure, et un travail, fort applaudi, de M. le Dr Tuchschmid, d'Aarau, sur les vagues et les rayons électriques. — Ajoutons, en ce qui concerne les examens annuels, que la Société a adopté à une immense majorité les conclusions de son rapporteur, tendant, non pas à abolir, mais à modifier l'examen, de manière qu'il devienne simplement le couronnement d'une suite d'exercices faits pendant l'année, et qu'il soit réduit au strict nécessaire.

Ed. CLERC.

**Nuchâtel.** — Les examens d'Etat pour l'obtention du brevet de connaissances pour l'enseignement primaire ont eu lieu la semaine passée. 16 aspirantes et 8 aspirants subissaient l'examen; 3 jeunes filles et 5 jeunes gens ont échoué; 16 candidats ont donc obtenu leur brevet. En outre 1 aspirante et 6 aspirants ont subi avec succès des examens oraux complémentaires.

— Un cours d'économie ménagère vient de se clôturer à Dombresson, après un examen qui a eu lieu samedi et que toutes les participantes ont passé avec succès. Ce cours avait été organisé par la Société cantonale d'agriculture.

— Les conférences générales des instituteurs sont convoquées pour les 14 et 15 octobre. Ordre du jour: réforme des examens annuels et collections de matériel intuitif. Fête de chant à Peseux. Simultanément aura lieu la première conférence générale des institutrices fröbeliennes. E. C.

**France.** — Est-ce un bien? est-ce un mal? Le *Temps* penche pour la seconde opinion et moi pour la première. Le directeur de notre enseignement primaire, M. Buisson vient, de l'aveu du ministre, d'instituer un recueil périodique, où tous les fonctionnaires de l'instruction populaire seront conviés à publier les idées de réforme ou d'amélioration que leur aura suggérées leur expérience. Il y a évidemment quelque péril dans cette institution: la hiérarchie pâtrira quelquefois peut-être de cette liberté laissée à des fonctionnaires. Mais je crois, avec M. Buisson et M. Bourgeois, que la somme de bien dépassera aisément celle du mal. L'inconvénient capital de tous les grands

organismes est d'étouffer et de décourager les initiatives individuelles, qui, après s'être butées plus ou moins fréquemment à l'esprit de routine et de suffisance des chefs, finissent par se lasser et se taire. L'espoir de communiquer ses idées au public, voire même de les faire agréer par les supérieurs, va mettre quelque émulation dans tout ce monde d'instituteurs. Peut-être même verrons-nous ainsi à la longue la rigueur et l'uniformité abusives de nos programmes se plier à la variété des besoins et des aptitudes des diverses régions du pays. En tout cas, l'essai vaut d'être tenté. (*J. de Genève.*)

— *Service militaire.* Par une circulaire datée du 18 juillet, le ministre de l'Instruction publique a pris les mesures suivantes :

Ensuite de la loi votée le 11 juillet, l'art. 59 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée subit une modification.

« Aux termes de cet article, pouvaient seuls contracter un engagement volontaire, à partir de dix-huit ans accomplis, et réclamer le bénéfice de l'art. 23 (envoi en congé dans leurs foyers, après un an de présence sous les drapeaux, à condition que la demande en ait été formulée au moment de l'engagement) les jeunes gens admis après concours à l'école normale supérieure ou à l'une des écoles spéciales visées au dit article 23.

La loi du 11 juillet 1892 vient d'étendre cette disposition à tout engagé volontaire qui remplira l'une quelconque des conditions fixées par l'art. 23. En conséquence, peuvent être dès maintenant admis à contracter l'engagement volontaire, avec bénéfice de l'art. 23, les jeunes gens âgés de dix-huit ans accomplis, qui ont obtenu ou qui poursuivent leurs études, en vue d'obtenir soit le diplôme de licencié ès-lettres, ès-sciences, de docteur en droit, de docteur en médecine, de pharmacien de première classe, etc... »

— Une autre circulaire annonce que dans l'enseignement secondaire moderne, les élèves de première-lettres et ceux de première-sciences seront groupés ensemble ou avec d'autres sections pour recevoir les cours de philosophie, de droit, d'histoire moderne, de géographie générale, de *langue* et de *littérature étrangères*, etc., toutes les fois que le nombre des élèves ne sera cependant pas trop considérable, auquel cas il y aurait lieu de rétablir des divisions.

**Autriche.** — Deux arrêtés du ministre de l'Instruction publique viennent de réglementer les exercices physiques et restreindre la part des devoirs écrits de style grec et latin au profit de la lecture dans les gymnases. Le latin resterait obligatoire, mais le grec deviendrait facultatif. Les langues modernes bénéficieraient de ce changement par un renforcement du programme à leur endroit. C'est au Dr Johann Molin, professeur au gymnase de Cracovie que l'on doit surtout cette rénovation des études classiques.

---

## EXERCICES SCOLAIRES

---

### COMPOSITION

#### DEGRÉ INFÉRIEUR

1. *Définitions usuelles* (voir le numéro du 15 août). Qu'est-ce que l'automne, — le raisin, — le moût, — le vin, — le soleil, — la pluie, — la boue, — une forêt, — un écureuil, — un lièvre, — un chasseur, — un braconnier, — un maraudeur, — un gendarme, — la police, — une loi, — un juge, — une prison, — le repentir, — les remords ?

2. *Faire une phrase avec chacun des verbes suivants, précédé et suivi d'autres mots.* — Regarde, jouez, marchons, frappent, dormirez, labourez, lit, partent, chantais, courrons, s'amusent, reçoit.

3. *Description de la main.* Résumé d'une leçon de choses. — La main comprend trois parties: le dos, qui est le dessus de la main; la paume, qui est l'intérieur, et les doigts, au nombre de cinq. Les doigts se nomment le pouce, l'index, le majeur, l'annulaire et l'auriculaire. Ils ont trois phalanges, excepté le pouce qui n'en a que deux. La première phalange porte un ongle. La main est très mobile en tous sens. Le pouce se met facilement en face des autres doigts; c'est ce qui nous permet de saisir les objets. La main fermée forme le poing. C'est avec la main que nous sentons la forme, la dureté et la température des objets.

4. *Faire raconter le sujet d'une poésie lue.* Exercice oral.

### DEGRÉ MOYEN

1. *Faire une phrase dans laquelle entrent deux mots donnés* (les verbes sont donnés à l'infinitif). — Partir, hirondelles. — Automne, brouillard. — Paysan, champs. — Sources, montagnes. — Respecter, jeunes gens. — Arc-en-ciel, couleurs. — Air, vivre. — Eau, glace. — Donner, gaité. — Chiens, garder. — St-Gothard, fleuve. — Sempach, Winkelried.

2. *Les animaux domestiques. Le chat.* — Le chat est un petit quadrupède domestique. Il est blanc, noir, gris, jaune ou tacheté. Il y a des chattes tricolores. Le poil du chat est doux au toucher. Les chats sont souples. Ils ont beaucoup de force dans les pattes et sautent très bien. Ils peuvent grimper aux arbres. Ils rentrent leurs griffes pour marcher, ce qui fait qu'elles ne s'usent pas. Le chat aime qu'on le caresse; mais il faut prendre garde: quand il croit qu'on va lui faire mal, vite il donne un coup de griffes. Les chats font la guerre aux souris. Ils sont dangereux quand ils sont vieux.

3. *Le mois d'octobre.* Plan. Dixième mois de l'année. Commencement de l'automne. Cueillette des fruits tardifs (pommes et poires); vendanges. Labours. Soleil moins chaud. Jours plus courts. Brouillards, pluies. Feuilles jaunissent et tombent. Plaisirs des enfants: garde du bétail, feux en plein air. Plaisir des hommes: la chasse.

### DEGRÉ SUPÉRIEUR

1. *Une lettre.* Directions (*suite*). Voici la suscription d'une lettre adressée à une autorité: Au Conseil d'Etat, — Berne, — Monsieur le Président et Messieurs (trois lignes). Et non pas: Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil d'Etat, à Berne, — Messieurs. — Au Département de l'Instruction publique, — Genève, — Monsieur le Président ou Monsieur le Directeur, suivant le titre usité. — Nous faisons, sans y gagner, quelques emprunts à nos confédérés d'outre-Aar; ainsi quand nous adressons une lettre ou une pétition « au haut Conseil fédéral », ou « à la haute Assemblée fédérale », à Berne. De même lorsque, écrivant à une autorité collective, nous faisons suivre le nom de cette autorité, non pas de: *Monsieur le Président et Messieurs*, mais de *Tit.*, abréviation de *Titulirt*<sup>1</sup>). Cette formule, non pas germanique, car elle est inconnue en Allemagne, mais suisse-allemande, prouve que, dans notre pensée, c'est à l'autorité abstraite que nous nous adressons, et non à l'homme ou au corps qui détient cette autorité. Dans le même esprit, le membre du pouvoir exécutif à qui sont remis dans notre pays les intérêts de l'école dit, en parlant de lui: le Département de l'Instruction publique; s'il emploie un pronom, il dit: *nous*. En France, le ministre dit: mon administration, je. « L'insuffisance des crédits mis à ma disposition ne me permet de statuer sur les propositions d'admission à la retraite des instituteurs que plusieurs mois après l'envoi des demandes .... ». « J'ai consulté le Comité du contentieux institué près mon ministère, et je porte à votre connaissance les conclusions que j'ai adoptées ». Tel est le style

<sup>1</sup>) On trouve aussi: *Tit. département de l'intérieur*, — *Berne*, — *Tit.* — De même pour les circulaires adressées à plusieurs catégories de personnes: *Circulaire aux commissions scolaires, aux instituteurs et aux institutrices primaires du canton*, — *Tit.*

des circulaires ministérielles. Il prouve que le pouvoir en France est beaucoup plus personnel que dans notre pays, et que la République a hérité de l'esprit des régimes monarchiques. C'est pourquoi on écrit au *ministre*, et non au *ministère*, au *directeur*, et non à la *direction* des beaux-arts. Il est vrai que l'on en use parfois de même chez nous. Est-ce par éloignement pour l'abstraction, ou parce que l'on connaît personnellement le fonctionnaire ou le magistrat à qui l'on s'adresse?

On répète le titre: « Monsieur le Président du tribunal, — à Yverdon — Monsieur le Président. »

De même: « Monsieur N. N., — rue St-Honoré, 11, — à Fribourg — Monsieur. » — « Mademoiselle N. N., institutrice, — en ville, — Mademoiselle ». — Cependant, les commerçants, pour qui le temps est de l'argent, s'abstiennent de cette répétition.

On peut avoir des relations d'amitié en même temps que des relations officielles ou d'affaires. Dans ce cas, la sécheresse du « Monsieur » est atténuée en « cher Monsieur », « mon cher Monsieur », « chère Madame » (jamais « ma chère Madame » et encore moins « ma chère dame »).

Si en même temps que de l'affection on veut témoigner du respect, on dit, suivant les cas: « Monsieur et cher maître », Monsieur et cher collègue (ou confrère), « Monsieur et cher ami », « Messieurs et chers concitoyens », « cher et honoré Monsieur ».

Aux membres de sa famille, on écrit: « Mon cher et bien aimé père », « Ma chère et vénérée mère », « Mon cher frère », « Cher Alfred », « Ma chère et digne sœur », « Chère petite sœur ». Les nuances dépendent des différences d'âge et de l'intimité plus ou moins grande des relations.

De même entre amis et amies. Ici, comme entre frères et sœurs, la sincérité absolue est reçue. Partout ailleurs, et plus particulièrement avec les personnes qui ont une supériorité sur nous, la sincérité doit céder le pas aux formes exigées par les convenances sociales. *(À suivre.)*

2. *Trouver des équivalents aux phrases ou expressions suivantes*: La Suisse est un pays de montagnes (montagneux, couvert de montagnes, une contrée montagneuse). — Il ne cesse de pleuvoir (la pluie ne cesse pas, il pleut continuellement, il pleut encore et toujours). — Voici la nuit (le jour tombe, c'est le crépuscule, le soleil a disparu à l'horizon, il a jeté ses derniers rayons, les premières étoiles s'allument au ciel). — Etre faible (maladif, chétif, malingre, débile, sans vigueur, n'avoir pas de forces, être un corps sans âme, ne pouvoir mettre un pied devant l'autre, ne battre plus que d'une aile, il n'y a plus d'huile dans la lampe). — Devenir roi (monter sur le trône, ceindre le diadème, la couronne, revêtir la pourpre, prendre le sceptre, monter au pouvoir).

3. *Emploi de vos vacances d'automne*. Où les avez-vous passées? Occupations. Distractions. Bienfaits que vous en avez retirés. Résolutions.

Ed. CLERC.

## COMPTABILITÉ

André Beau, à Genève, Brouillard N° 1.

(Suite de la page 285.)

Du 5 mars 1888.

J'encaisse un effet de fr. 5000, Genève échu; — je reçois, en un groupe, fr. 300, de C. Buleau & Cie, à Vevey, à leur crédit . . . 5300 —

Du 10 dit.

J'achète de M. Dacier & Cie, en compte, valeur au comptant, kg. 0»78717 d'or à 0.900, à fr. 3103»54 . . . . .

Du 15 dit.

Je vends, à H. Bordon, en compte, valeur au comptant, kg. 0»78717 d'or à 0.900, à fr. 3110»08 . . . . .

Je reçois, en espèces, de E. Dalet, fr. 500 et de O. Dubois, fr. 300 . . . . .	800»--
Je remets pour mon compte, à M. Dacier & Cie, fl. 4600»55, au 17 avril, Amsterdam, à $211\frac{1}{2}\%$ et $4\frac{1}{2}\%$ . . . . .	
Je reçois de B. Merton, à Boston, U. S. A., en compte, à vue, fr. 2000, chèque sur M. Dacier & Cie, je remets le dit chèque, en compte, à M. Dacier & Cie . . . . .	2000»--
Je paie fr. 2543, mon billet ordre S. Delor échu, par un nouveau billet de fr. 1200, au 25 juin, 6% et le solde en espèces . . . . .	
Je remets pour mon compte, à M. Dacier & Cie fr. 4943»85, au 15 avril, Paris, à $100\frac{1}{16}$ et $4\frac{1}{2}\%$ . . . . .	
Je prends, pour moi-même, en espèces, fr. 200; je paie fr. 175 pour mon loyer de magasin, pour un trimestre d'avance; je paie fr. 500 à mes employés, pour leurs traitements et je balance la petite caisse par fr. 215»25.	

LOUIS SENÉ.

## BIBLIOGRAPHIE

**Sous les Drapeaux**, par E. de Amicis.

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que ce superbe ouvrage, dont nous annoncions il y a quinze jours la 1<sup>re</sup> livraison, obtient un réel succès, confirmé à l'apparition de chaque nouvelle livraison. « Celui qui a lu *Du Cœur!*, dit un excellent critique, n'a pas besoin qu'on lui dise tout ce qu'il y a de puissance de sentiment, de simplicité élégante, de charme profond dans les livres d'éducation de M. de Amicis. *SOUS LES DRAPEAUX* nous semble l'emporter encore sur son devancier. L'horizon est plus vaste et l'auteur peut se donner plus libre carrière. L'amour de la patrie, le dévouement sous toutes les formes, la fidélité au devoir y sont dépeints avec une chaleur communicative qui gagne le cœur et pousse aux saintes résolutions. C'est un bon livre à mettre entre les mains de tous les jeunes gens... ».

... Du reste, qu'on ne s'y trompe pas. *Sous les Drapeaux* n'est pas avant tout un livre militaire, destiné seulement à ceux qui seront un jour soldats. C'est un livre tout plein de l'amour de la patrie, et les récits qu'il contient n'ont pas d'autre but que de communiquer le même amour à d'autres, à ceux qui servent la patrie en habits civils aussi bien qu'à ceux qui la servent en habits militaires. Il va sans dire que ce n'est pas un livre religieux au sens que l'on attache généralement à ce mot, mais l'impression qu'il laisse est une impression morale si profonde, que celui qui l'aura éprouvée se sentira plus rapproché de Dieu et plus disposé à se consacrer à lui dans le service de ses frères et de son pays. Nous renonçons au plaisir d'en citer telle ou telle page particulièrement émouvante. Cela nous mènerait trop loin, et nous préférerons laisser au lecteur le privilège de savourer les admirables récits de M. de Amicis dans toute leur fraîcheur. »

Rappelons que ce magnifique ouvrage paraît en six livraisons (à fr. 1 » 25) qui seront publiées avant le nouvel an. Le format in-quarto, l'impression soignée sur beau papier et larges marges, les 34 planches qui l'illustrent, sans oublier l'élégante reliure dont nous avons parlé, avec fort joli dessin dû à un artiste neuchâtelois, tout contribue à faire de *Sous les Drapeaux* un livre aussi beau que bon. E. C.

**Petite méthode de sténographie Duployé pour écoles.** Seule médaille d'or, Paris, 1889. — Dix-septième édition. Franco : 15 centimes.

**Exercices sténographiques Duployé.** — Dix-septième édition. Franco : 15 centimes. — Paris, chez Sanard, Derangeon & Cie, 174, rue St-Jacques, E. Duployé, à Sinceny (Aisne) ou à la Direction du *Signal*, à Ouchy.

Rien de plus élémentaire que ces deux jolies petites brochures illustrées destinées aux jeunes enfants. Les signes sont étudiés les uns après les autres, en suivant une progression toute scolaire. Instruire en amusant, tel semble avoir été le but de l'auteur, et il y arrive sans peine. Notre vieille écriture ne suffit guère aux besoins actuels; il faut préparer nos fils à enregistrer et à suivre facilement la parole dans un siècle où l'on parle tant; le XX<sup>e</sup> qui frappe à la porte, ne nous promet pas des ralentissements, mais de logiques simplifications pour faciliter la marche du progrès.

L. M.

**Le P. Girard, élève de J.-F. Herbart.**

**L'Education professionnelle des candidats à l'enseignement secondaire,** par François Guex. Lausanne, imprimerie Ch. Viret-Genton.

La première de ces deux intéressantes études est extraite du Recueil publié à l'occasion de l'inauguration de l'Université de Lausanne, et auquel M. Guex a été appelé à la donner en sa qualité de professeur à la Faculté des lettres.

L'auteur étudie d'abord les idées communes aux deux grands pédagogues en ce qui concerne le bagage de connaissances du langage et du monde extérieur apporté par l'enfant à l'école, le rôle de l'éducateur, la nécessité d'agir sur la pensée de l'enfant pour agir sur son cœur et par là sur son activité, l'analyse psychologique de la sensibilité, la pratique de l'enseignement, le rôle du maître dans sa classe. Puis il examine l'influence que Herbart peut avoir exercée sur le P. Girard, et conclut que pour le moine franciscain comme pour le professeur de philosophie de Königsberg, dont les idées pénètrent heureusement de plus en plus le monde de l'école, la fin de l'enseignement, c'est l'éducation.

La seconde étude est un rapport présenté à l'assemblée générale de la Société vaudoise des maîtres secondaires en 1892. Après avoir fortement démontré la nécessité de donner une éducation professionnelle aux candidats à l'enseignement secondaire, M. Guex résume ce qui se fait dans ce domaine, en Suisse et à l'étranger. Il revient de ce voyage d'explorations, riche de renseignements puisés aux bonnes sources et dans son expérience personnelle de ce qui se pratique à Jéna et à Berlin, par exemple. Enfin il expose l'organisation qui conviendrait au canton de Vaud, et aussi, suivant nous, avec quelques modifications de détails, à ceux de Neuchâtel et de Genève, où la préparation professionnelle des maîtres secondaires est absolument inconnue. Ce que nous disons du travail de M. Guex, dont la compétence est reconnue, suffit à le recommander à l'attention des maîtres secondaires eux-mêmes comme aux autorités scolaires supérieures, qui songent certainement à combler une grosse lacune de notre organisation, et à mettre fin à un état de choses par trop primitif.

Ed. CLERC.

**Schweizerische pädagogische Zeitschrift**, publiée par le *schweiz. Lehrerverein*. Zurich, Orell Füssli. 2<sup>me</sup> année. Sommaire du 4<sup>me</sup> fascicule :

Der Geschichtsunterricht auf der obern Stufe der Volksschule, von Dr. U. Ernst.

Ein Blick in die Urgeschichte der Schweiz, von J. Heierli.

Die Schulreform in Preussen, von J. Guttersohn.

Octave Feuillet, par Louis Morel.

Die Früchte des Herbstan, Skizze einer Lektion, von G. Stucki.

Eine Kritik der reinen Erfahrung, von Dr. M. Guggenheim.

Achilles Burckhardt (nécrologie).

Bibliographie.